

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 1er JUIN 2017 (20 HEURES)

SEANCE ORDINAIRE

CONVOCATION : 26 mai 2017

PRESENTS : MM. PERIER Claude, LECONTE Marie-France, SAUVEY Jean, BUFFARD Christine, GALMEL Isabelle, FERRAND Marie-Pierre, ROTT Yannick, LEREBOURG Elisabeth (20 heures 11), LEGER Jean-Luc.
Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENT(S) EXCUSE(S): MM. LE BEC Arnaud (pouvoir à Monsieur Jean SAUVEY), JARDIN Rodolphe (pouvoir à Monsieur Yannick ROTT), LEVILLAIN Isabelle (pouvoir à Madame Isabelle GALMEL), ROUCHERE Anne-Marie (pouvoir à Monsieur Claude PERIER), OGER Benoît.

ABSENT(S) : MM.

Monsieur Jean SAUVEY a été élu(e) secrétaire conformément à l'article L 2121.6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après avoir demandé aux conseillers s'ils avaient des remarques à formuler, approbation à l'unanimité des votants du compte-rendu du conseil municipal du 5 avril 2017 et du compte-rendu du conseil municipal du 24 avril 2017.

BATIMENT MAIRIE/SALLE POLYVALENTE : POINT SUR LES TRAVAUX / MOBILIER + VIDEO + SONO

Actuellement, les travaux de gros œuvre se poursuivent et devraient se terminer fin juin. Les travaux de charpente devraient prendre le relais en juillet puis les travaux de menuiserie.

La commission travaux devra statuer sur le choix du mobilier pour la salle polyvalente : 150 chaises, 40 tables, vidéo, sono et WIFI. A ce jour, Monsieur le Maire et ses adjoints ont déjà visité quelques salles polyvalentes. Monsieur LEGER se demande si l'achat d'une estrade ne serait pas judicieux... à étudier en commission travaux.

Monsieur le Maire rappelle que le délai de réception des travaux est repoussé d'environ un mois et demi consécutivement aux avenants et travaux supplémentaires qui en découlent. Il s'est aussi rapproché du Conseil Départemental, afin d'obtenir une subvention supplémentaire au titre du contrat de territoire et ainsi pallier le coût engendré par lesdits travaux ; montant obtenu : **7 362 €**, ce qui porte le montant des subventions à **292 047 €**.

Il en ira de même pour le mobilier qu'il espère bien voir subventionné.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire propose de reconduire le même montant que l'année dernière, soit **190 €**.

Pour ce qui concerne la subvention octroyée à La Croix Rouge et à l'association Alzheimer en 2016, accord des conseillers pour donner le même montant qu'en 2016 (50 €), sous réserve qu'il n'y ait pas doublon avec la CMB.

Comme tous les ans depuis 2008, l'association Saint Jouvin demande une subvention de 1 000 € pour le repas de Noël des habitants de la commune. Après en avoir débattu, les conseillers décident de mettre cette demande en instance suite à l'incertitude sur la date de livraison de la salle polyvalente. S'engage une réflexion sur la faisabilité du repas par l'association ou par la commune.

DEL 2017/009 - Après en avoir délibéré et à la majorité des votants (un vote contre la subvention allouée à la chasse), le conseil municipal donne un accord de principe pour l'octroi d'une subvention aux associations suivantes (sous réserve de l'obtention du dossier de demande de subvention obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2017 suite à la parution d'un décret le 28 décembre 2016) :

* Association St Jouvin	190 €
* Anciens Combattants	190 €
* Chasse	190 €
* Bouge Ta Blouette	190 €

Monsieur LEGER explique qu'il révisera son vote quand il y aura un équilibre de trouvé entre nature et chasseurs.

ADHESION A LA COMPETENCE « INFORMATIQUE DE GESTION » DU SYNDICAT MIXTE MANCHE NUMERIQUE

Compétence communale puis compétence communautaire avec la CBC, la compétence redevient communale suite à sa restitution par la CMB. De ce fait, la commune doit de nouveau adhérer directement au syndicat Mixte Manche Numérique sur la compétence « informatique de gestion ».

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le conseil municipal de Bricqueville la Blouette décide d'adhérer au Syndicat Mixte Manche Numérique sur la compétence « Informatique de Gestion », désigne Monsieur **Jean SAUVEY** représentant de la commune de Bricqueville la Blouette. **DEL 2017/010**

BUDGET ASSAINISSEMENT, DECISION MODIFICATIVE N°1 POUR REGULARISATION DES AMORTISSEMENTS 2017

Il s'agit d'amortir les deux pompes de relevage du Val de Soulle d'une valeur de 5 664 € et ce sur dix ans. Afin de régulariser les écritures d'amortissement en découlant, il est nécessaire d'avoir recours à une décision modificative qui s'établit comme suit :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 020 : Dépenses imprévues		600.00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues Invest		600.00 €
D 6811 : Dotations aux amortissements		600.00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre entre section		600.00 €
R 28156 : Matériel spécifique d'exploit.		600.00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre entre section		600.00 €
R 70611 : Redev. assainissement collectif		600.00 €
TOTAL R 70 : Ventes prod fab, prest serv, mar		600.00 €

Accord des conseillers à l'unanimité. **DEL 2017/011**

REPAS CANTINE

Actuellement, la fourniture des repas de cantine est assurée par le FJT de Coutances. En 2016, la commune a réglé 19 995 € (avec le pain car non inclus dans le prix du FJT) pour 2 903 repas servis (pour rappel, coût du repas 6,88 €). Face à cette dépense, est recouvrée une recette de 10 925 € auprès des familles soit un déficit pour la commune de 9 070 €.

Lors de la préparation du budget, le poste « cantine » a d'ailleurs fait l'objet d'une remarque de Madame le Receveur le trouvant très élevé.

Pour les élus qui ont remplacé Ghislaine lors de son arrêt maladie, le repas servi ne justifie pas cette implication de la commune. Trop cher pour ce que c'est... C'est ainsi que Monsieur le Maire a été amené à étudier d'autres possibilités de restauration toujours en liaison chaude. Accompagné de Mesdames LECONTE, BUFFARD et de Monsieur ROTT, Monsieur le Maire a testé les repas du Centre PEP de Montmartin sur Mer qui fournit entre autre les cantines de Montmartin sur Mer et d'Hauteville sur Mer. Le rapport qualité/prix est sans appel... repas de qualité et en quantité pour un prix de 4 € pain inclus avec un gain de 8 383 € pour la commune.

DEL 2017/012 - Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le conseil municipal :

- retient la prestation du Centre PEP de Montmartin sur Mer pour un coût de 4,00 € par élève, prix unitaire susceptible d'être révisé,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Centre PEP de Montmartin sur Mer qui prendra effet pour la prochaine rentrée scolaire 2017-2018,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget communal, chapitre 011.

La convention avec le FJT sera dénoncée en application de son article II.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait état de la demande présentée par Monsieur Serge BILLARD qui souhaite vendre poissons, coquillages et crustacés, le samedi matin, sur la place de la mairie. Accord des conseillers à l'unanimité. Monsieur le Maire prendra un arrêté.

Madame LECONTE rend compte du PEDT et de la complexité de sa mise en place, suite à la demande du ministre de l'Economie et des Finances de ne plus employer de façon régulière, les bénévoles, les associations et les auto-

entrepreneurs. Cela se traduit par un manque d'animateurs et donc un manque de qualité dans les prestations. Il est prévu pour la rentrée scolaire 2017/2018 deux fois 1 heure 30 de TAP sur des jours fixes avec l'intervention de 145 agents dont 61 ATSEM sur le territoire de la CMB ; 18 animateurs sont manquants .

Mise en place du planning pour les élections législatives des 11 et 18 juin prochain.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Madame PITRAYE domiciliée 25 la Vieille Route et locataire de Monsieur et Madame Michel PAISNEL. Elle se retrouve confrontée à une situation très pénalisante puisqu'elle règle l'assainissement de ses eaux usées à la SAUR alors qu'elle ne bénéficie pas de ce service, son contrat de location stipulant qu'elle doit entretenir sa fosse toutes eaux ce qu'elle fait tous les ans.

Monsieur le Maire et Monsieur SAUVEY se sont penchés sur ce problème et après beaucoup de recherches, il s'avère 1/ que la demande de permis de construire fait bien état du raccordement de la maison au tout à l'égout, obligatoire puisque le secteur est desservi par le réseau d'assainissement,

2/ que l'arrêté de permis de construire a été accordé à Monsieur et Madame PAISNEL avec la prise en compte du raccordement au réseau collectif,

3/ que Monsieur et Madame PAISNEL se sont acquittés du paiement de la taxe en découlant,

4/ qu'en conséquence, la facturation de l'eau assainie était justifiée.

Et Monsieur le Maire de lire le courrier adressé aux propriétaires s'étant assuré auparavant que l'installation n'était pas raccordée au tout à l'égout.

Pour autant, les locataires n'étant pas raccordés, ils sont tout à fait fondés à réclamer le remboursement d'un service non assuré.

Monsieur SAUVEY explique qu'après recherches, il a trouvé un dispositif légal qui permettrait à la commune, si elle doit rembourser les locataires, d'être à son tour dédommée par le propriétaire qui n'a pas satisfait à l'obligation qui lui est faite de se raccorder au tout à l'égout. En effet, la commune a la possibilité d'infliger au propriétaire négligeant une pénalité équivalente à ce qu'il aurait dû payer en eau assainie avec possibilité de majorer cette pénalité de 100%.

Madame PITRAYE ayant prévenu les locataires précédents, il s'agit de se renseigner sur les délais légaux permettant le remboursement.

Pour répondre à Madame LEREBOURG, la méthanisation est bien prévue au lycée agricole mais dans l'enceinte du lycée et à des fins pédagogiques uniquement.

Croix Rouge : campagne de sensibilisation auprès des habitants du 19 juin au 15 juillet 2017.

Vendredi 23 juin 2017 à 19 heures 30, soirée grillades à Heugueville sur Sienne à l'initiative de l'association des Parents d'élèves du RPI.

Fédération colombophile française : tour de France des Pigeons Voyageurs avec étape le 7 juillet prochain à Bricqueville la Blouette ; cinq pigeons seront lâchés par Monsieur JARDIN Rodolphe.

Monsieur LEGER apporte quelques informations concernant le syndicat mixte de la Soule qui se heurte à un problème de participation lors de ces réunions vide de ses membres.

21 juin 2017 à 18 heures 30, fête de la Musique organisée par l'association Bouge Ta Blouette dans la cour de la mairie.

Prochaine réunion de conseil prévue le jeudi 6 juillet 2017 à 20 heures.

Séance levée à 22 heures 10

Signent au registre MM. : PERIER Claude

LECONTE Marie-France

SAUVEY Jean

GALMEL Isabelle

BUFFARD Christine

FERRAND Marie-Pierre

ROTT Yannick

LEREBOURG Elisabeth

LEGER Jean-Luc